



Lysogene renforce son Conseil d'administration

CAMBRIDGE, MA, États-Unis, et PARIS, France – 15 novembre 2018, à 18h00 – Lysogene (FR0013233475 – LYS), société biopharmaceutique pionnière spécialisée dans la thérapie génique ciblant les maladies du système nerveux central (SNC), annonce un changement dans la composition de son Conseil d'administration.

Philippe Goupit rejoint Lysogene en qualité d'administrateur indépendant.

« Nous sommes fiers d'accueillir Philippe au sein du Conseil d'administration de Lysogene qui amorce une nouvelle étape de son développement suite au récent partenariat conclu avec Sarepta. Ses 30 années de carrière passées dans l'industrie pharmaceutique et les biotechnologies, dont plus de 20 ans chez Sanofi, récemment au poste de Vice-Président des activités de licences du Groupe, lui ont permis d'acquérir une expérience déterminante dans le domaine des fusions-acquisitions et du développement des activités, ce qui correspond parfaitement à la stratégie actuelle de Lysogene, » déclare Karen Aiach, Fondatrice et Directrice Générale de Lysogene.

Diplômé de la Faculté de pharmacie de Paris, Philippe Goupit a occupé plusieurs fonctions à responsabilité dans les ventes, le marketing et la réglementation pour les laboratoires Servier puis pour les vaccins Pasteur. Il est ensuite devenu Vice-Président des Fusions & Acquisitions chez Sanofi, un leader mondial de la Santé. Il a également pris en charge pendant plusieurs années les relations investisseurs du Groupe. Philippe Goupit siège actuellement au Conseil d'administration de MedDay Pharmaceuticals, société pionnière dans le développement de thérapies contre les troubles du système nerveux.

"Je suis très honoré de rejoindre le Conseil d'administration de Lysogène en tant qu'administrateur indépendant. Cela me permettra d'apporter ma contribution aux efforts importants entrepris par Lysogène depuis plusieurs années pour apporter aux patients des options thérapeutiques de rupture dans des maladies restées à ce jour sans traitement, » déclare Philippe Goupit.

Le Conseil d'administration de Lysogene est désormais composé uniquement d'administrateurs totalement indépendants, à l'exception de Karen Aiach. Philippe Goupit a remplacé Rafaèle Tordjman au Conseil d'Administration de la société depuis le 25 octobre 2018, et a également été nommé membre du comité d'audit de la société. Madame Tordjman est membre du Conseil d'Administration de Lysogene depuis le 9 mai 2014, tout d'abord en tant que représentante permanente de Sofinnova Partners, puis à titre indépendant. *« Au nom de l'ensemble du Conseil d'administration et de l'équipe de Lysogene, je souhaite remercier Rafaèle pour son inestimable contribution au développement de la société »*, ajoute Karen Aiach.

« Nous sommes ravis d'accueillir Philippe au sein du Conseil d'administration de Lysogene et nous remercions sincèrement Rafaèle. La nomination de Philippe, venant s'ajouter à celle de Peter Lichtlen en début d'année, témoigne de l'évolution importante et du renforcement du Conseil d'administration, de Lysogene. Cette évolution traduit également une nouvelle étape dans le développement de la Société : elle est en train de devenir un leader européen de la thérapie génique en Europe et capitalise sur son récent accord avec Sarepta. » déclare Annette Clancy, Présidente du Conseil d'administration de Lysogene.

Par ailleurs, Lysogene annonce le départ de M. Philippe Mendels-Flandre qui avait rejoint la société en tant que Directeur des Opérations et la quitte pour se consacrer à de nouveaux projets. *« Nous remercions chaleureusement Philippe pour sa contribution significative au développement de Lysogene et lui adressons tous nos vœux de succès dans ses futurs projets, »* conclut Karen Aiach.

À propos de Lysogene

Lysogene est une société de thérapie génique spécialisée dans les maladies rares du système nerveux central (SNC). Lysogene a développé une approche unique capable d'administrer de manière efficace et en toute sécurité des thérapies géniques dans le SNC afin de traiter les maladies lysosomales et d'autres pathologies génétiques du SNC. Une étude pivot dans la MPS IIIA, en partenariat avec Sarepta Therapeutics, Inc., et le démarrage d'une étude clinique de phase 1-2 dans la Gangliosidose à GM1 sont en cours de préparation. Conformément aux accords conclus entre Lysogene et Sarepta Therapeutics, Inc., Sarepta Therapeutics, Inc., détiendra les droits commerciaux exclusifs sur LYS-SAF302 aux États-Unis et sur les marchés en dehors de l'Europe, et Lysogene conservera l'exclusivité commerciale de LYS-SAF302 en Europe. Lysogene collabore également avec un partenaire de référence à la définition de la stratégie de développement clinique d'un traitement de thérapie génique visant le syndrome de l'X Fragile, une maladie génétique appartenant au spectre de l'autisme. www.lysogene.com

Contact

Julie Coulot / Emmanuel Huynh

NewCap / + 33 1 44 71 94 94

lysogene@newcap.eu

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives. Même si la Société considère que ses prévisions sont fondées sur des hypothèses raisonnables, toutes déclarations autres que des déclarations de faits historiques que pourrait contenir ce communiqué de presse relatives à des événements futurs sont sujettes (i) à des changements sans préavis, (ii) à des facteurs que la Société ne maîtrise pas et (iii) aux capacités financières de la Société. Ces déclarations peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, toutes déclarations commençant par, suivies par ou comprenant des mots ou expressions tels que « objectif », « croire », « prévoir », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « devra », « peut avoir », « probablement », « devrait », « pourrait » et d'autres mots et expressions de même sens ou de sens contraire. Les déclarations prospectives sont sujettes à des risques intrinsèques et à des incertitudes hors de la maîtrise de la Société qui peuvent – le cas échéant – entraîner des différences notables entre les résultats, performances ou réalisations anticipés et les résultats, performances ou réalisations exprimés explicitement ou implicitement par lesdites déclarations prospectives. Une liste et une description de ces risques, aléas et autres risques figurent dans les documents déposés par la société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers au titre de ses obligations réglementaires, y compris dans le document de référence 2017 de la Société, enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 juin 2018 sous le numéro R. 18-047, ainsi que dans les futurs documents et rapports déposés par la Société. Sauf exigence légale, la Société ne reconnaît aucune obligation de mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives, ni d'actualiser les raisons pour lesquelles les résultats avérés pourraient varier sensiblement des résultats anticipés par les déclarations prospectives, et ce y compris dans le cas où des informations nouvelles venaient à être disponibles.